

WILAYA DE CHLEF
E P S P DE BOUKADER
NIF:40801600000202501003

Avis D'Attribution provisoire

Conformément à l'article 46 de la loi n°12-23 du 05 Aout 2023 ;portant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. l'établissement public de la santé de proximité de boukader informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participe à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2026 PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES PATIENTS ET L'ÉQUIPE DE GARDE, POUR LES STRUCTURES RELEVANT DE L' ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA SANTÉ DE PROXIMITÉ DE BOUKADER POUR L'ANNÉE 2026, que l'avis d'attribution provisoire est comme suit :

Processus	Attributaire et Numéro d'identification fiscale	Montant de l'offre (DA) (TTC)	Note technique /40 points	Observation
PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES PATIENTS ET L'ÉQUIPE DE GARDE, POUR LES STRUCTURES RELEVANT DE L' ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA SANTÉ DE PROXIMITÉ DE BOUKADER POUR L'ANNÉE 2026	AHMED BOUNOUA MOHAMMED 1820212024921740020	Montant minimum 10 874 500.00	40	Offre qualifié techniquement et le moins disant financièrement
		Montant maximum 11 147 500.00		

Conformément l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. les soumissionnaires voulant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invites à se rapprocher de la direction ; au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire. tout les soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de cet avis d'attribution provisoire.

Fait à Boukader le :.....

Le Directeur